

Echos du Comité Technique du 12 février 2019

Le SNUP.MI a lu une déclaration liminaire rappelant les principes qui guident vos représentants et dénonçant le mal-être d'une grande majorité nonobstant l'investissement de chacun pour faire fonctionner nos services.

Le préfet a répondu en acquiesçant sur la conscience professionnelle qui nous animent tous et en balayant du revers de la main notre vision jugée trop alarmiste et pessimiste, les retours directs des collègues auprès de lui semblant lui indiquer le contraire de notre diagnostic.

Télétravail : une opportunité de mieux concilier vie professionnelle ou une idée qui fait pschitt ? A vous de juger !

Sont exclus du dispositif :	A charge de l'agent :
<ul style="list-style-type: none"> - 95% des applications nationales - Postes de secrétariats - Postes d'accueil physique du public - Travail sur site distant : préfecture ou sous-préfecture plus proche du domicile de l'agent 	<ul style="list-style-type: none"> - Surcoût éventuel de son assurance habitation en se déclarant télétravailleur - Attestation sur l'honneur ou Consuel de conformité aux normes des installations électriques (coût du Consuel = 123€) - Disposer d'un espace de travail aménagé chez soi afin de séparer vie professionnelle et vie privée - Pas d'heures supplémentaires reconnues - Possibilité d'être appelé à tout moment contrairement aux dispositions du décret télétravail.

Grace à l'argumentaire nourri et documenté de vos représentants SNUP.MI dans les groupes de travail Adhoc, le projet de charte qui était soumis à l'avis du Comité Technique comprend des avancées : pointage automatique de 7 h 36 dans CASPER, ouverture aux stagiaires, mutualisation des outils informatiques dédiés pour démultiplier les bénéficiaires (le projet ne permettait initialement que 5 postes télétravail pour 475 agents), mise à disposition d'un téléphone professionnel.

Le SNUP.MI considère, en l'état actuel des textes et du 1^{er} bilan de la DGAFP qui fait ressortir les contraintes réglementaires imposées par les ministères dont celui de l'Intérieur à un véritable essor du télétravail, qu'il n'était pas possible de se prononcer favorablement en faveur de cette 1^{ère} charte.

En fonction des retours des futurs bénéficiaires et dans l'attente d'une révision de la liste des applications nationales ouvertes au télétravail, le SNUP.MI réserve sa position.

Réorganisation de la DCPAT en deux bureaux :

BCIIT (ex-bureaux de la coordination interministérielle et de l'ingénierie territoriale) et BEPUP. Le Préfet a confirmé que cette restructuration s'effectuait à effectifs constants et avec l'accord des agents.

Circulaire attractivité des services étrangers :

Pour l'administration, tout va bien dans le meilleur des mondes mais il y a sans doute encore un effort à faire pour améliorer les process et cette circulaire montre l'attention que le ministère porte à ces services puisqu'un effort particulier sera fait sur le RIFSEEP, le CIA et que le plan national étrangers était à nouveau reconduit...

Autant vous dire que le SNUP.MI a dénoncé cette vision idyllique en pointant du doigt la souffrance des collègues au regard du nombre de signalements RPS, de l'impossibilité pour les agents aux guichets de prendre leur pause déjeuner, pour les avis systématiquement défavorables des demandes de mobilité même si les agents ont plus de 10 ans d'ancienneté et les remarques désobligeantes faites à ceux qui arrivaient enfin à obtenir une mobilité fonctionnelle après plus de 10 ans dans le service.

Le SNUP.MI dénonce le fait que les mesures, notamment indemnitaires et sur le CIA, ne s'appliquent qu'aux services étrangers alors même qu'en 2018, lorsque vos représentants avaient demandé que les agents des étrangers du CERT soient particulièrement bien traités, il nous avait été répondu que cela était impossible car cela induirait une discrimination entre services.

Pas de réponse non plus de l'administration sur l'abondement CIA pour les services étrangers : enveloppe spécifique ou instruction dans le cadre

d'une enveloppe constante comme cela est le cas depuis de plusieurs années. Les matheux comprendront tout de suite que les conséquences financières pour chacun d'entre nous ne seront pas les mêmes.

Voilà encore une illustration des attaques insidieuses contre les collectifs de travail, l'esprit d'équipe et la gestion par corps de la fonction publique et du silence assourdissant des autres syndicats.

Budget Personnel

L'administration a annoncé pour 2019 la suppression de -12, 7 ETP et sans doute autant en 2020 et 2021 ainsi que la sanctuarisation des effectifs des services étrangers sur les 3 sites pour 2019.

Votre service n'en peut plus, la charge de travail est trop lourde, vous ne pouvez plus assurer correctement vos missions dans le temps réglementaire de 7 H 36 ? Tant pis pour nous, tant pis pour notre conscience professionnelle qui nous pousse à nous surpasser et à n'avoir aucune reconnaissance professionnelle tant financière que par l'avancement... **Tout cela relève d'une stratégie consciente et voulue pour abattre le service public, élargir le recours aux contractuels et, à terme, transférer nos missions au secteur privé au nom d'une soi-disant meilleure efficacité** ainsi que le SNUP.MI l'a fermement dénoncé dans cette instance.

Quant aux 325 367 € rendus sur la masse salariale en 2018, alors que sur les 5 dernières années les abondements de la préfecture de région avaient toujours été à la hausse, il a été répondu au SNUPMI qui s'interrogeait, seul et fermement, sur le fait de savoir pourquoi cet argent n'avait pas été utilisé pour recruter des titulaires, puisque le SGAMI aurait interdit le transfert de cette enveloppe sur l'enveloppe initiale du CIA, que la préfecture avait atteint le plafond de son schéma d'emploi et n'avait donc plus le droit de recruter.

L'arlésienne du déménagement des services !

Bonne nouvelle, l'entreprise est enfin retenue et la programmation est envisagée entre avril et la 2^{ème} quinzaine de juin 2019

Bilan du CIA 2018

Que dire ? Exprimer sa lassitude comme FO, opposer un silence assourdissant comme l'ont fait les autres organisations syndicales ?

Le SNUP.MI, lui, ne se résigne pas !

Vos représentants ont de nouveau dénoncé cette mascarade qu'est le CIA puisque l'administration est dans une enveloppe budgétaire contrainte qui ne lui permet pas de reconnaître la vraie valeur de chacun puisque mécaniquement pour donner plus que le taux de référence (ex-taux moyen) à certains, il faut attribuer en deçà du taux de référence. Ainsi, en 2018, plus de 100 agents (soit 23% des effectifs) se sont vu notifier une prime en deçà du taux indiqué dans la circulaire.

Le préfet n'a pas répondu lorsque le SNUP.MI lui a demandé s'il croyait vraiment qu'1/3 des agents étaient de mauvais travailleurs.

Nous ne nous sommes pas privés de lui rappeler qu'en 2017, lorsque sur notre proposition, une borne de +/- 30% et l'obligation pour les chefs de service de notifier individuellement les dotations inférieures au taux ministériel, le taux d'agents servis au-delà du taux moyen était supérieur de 10% à celui de 2018 et que la frustration, le mécontentement et le découragement avait été bien moindre.

Réponse de l'administration : LE CIA est une prime annuelle qui n'a pas vocation à être reconduite annuellement mais l'administration va tenter d'améliorer le circuit de notification.

A chacun de vous de se faire sa propre opinion, mais soyez certains que le SNUP.MI demeurera vigilant cette année encore pour veiller à ce que le CIA bénéficie, à la hausse, le plus largement possible à l'ensemble des services et des agents.

Pour en savoir plus, venez nombreux à l'heure mensuelle d'information du SNUPMI à la préfecture

LE MARDI 19 FEVRIER EN SALLE ERIGNAC
DE 13 H 00 A 14H00

(Pas besoin de dépointer cf. décret de 1982 sur le droit syndical).

DECLARATION LIMINAIRE

Monsieur le préfet,

Ce comité technique se réunit aujourd'hui pour la première fois à la suite des dernières élections professionnelles auxquelles notre syndicat, le SNUP.MI est à nouveau présent après avoir rejoint la Fédération Autonome (FA). Ce changement d'affiliation ne remet pas en cause les lignes directrices et les principes qui sont les nôtres.

Le SNUP.MI poursuit le travail qu'il a engagé sous les précédentes mandatures. Comme vous le savez, le malaise et le mal-être des agents ne cesse malheureusement de s'accroître. La surcharge de travail et le stress engendrés par les directives à coups de statistiques, le sentiment de ne pouvoir atteindre ses objectifs et les modifications législatives et réglementaires répétées qui fragilisent nos pratiques nous épuisent tous. Le changement permanent tue le changement et les réformes incessantes éreintent les équipes.

Les politiques gouvernementales successives visant à instiller toujours plus d'individualisme et à instaurer soi-disant une carrière à la carte ne conduisent qu'à une mise en compétition de plus en plus exacerbée des agents entre eux et demain des services. Je pense à la circulaire sur l'attractivité des services étrangers que nous aborderons plus loin. L'efficacité actuelle du système, pour ne pas dire sa perversité, repose sur la grande conscience professionnelle des collègues. A minima celle-ci s'appuie sur le sens de l'entraide, de la solidarité, à l'opposé de l'individualisme voulu et induit par le régime indemnitaire renforçant le sentiment d'isolement évoqué.

Et que dire du dialogue social, si celui-ci se résume à donner systématiquement un satisfecit aux propositions de l'administration ou à mettre les organisations syndicales devant le fait accompli comme cela été le cas pour la fermeture un jour par semaine du pôle étranger de la DMI. Pour le SNUP.MI, le dialogue social repose sur la négociation.

Nos positions respectives nous conduiront sans aucun doute à être parfois en désaccord. Nous souhaitons néanmoins pouvoir travailler de concert vers l'amélioration des conditions de travail et de la résolution des situations individuelles toujours dans le souci de concilier services publics et bien-être des agents.

Je vous remercie pour votre attention.